ANNEXE 4

CONSTRUCTIONS DONT LES LOTS BOIS (structures et gros œuvre) INTEGRENT LA CERTIFICATION « BOIS DES ALPES » ou EQUIVALENT

Bonification de **+ 10%** de la subvention DETR pour les projets de construction dont les lots bois (structures et gros œuvre) intègrent du bois certifié "bois des Alpes" ou équivalent.

L'utilisation du bois des Alpes certifié répond aux enjeux de valorisation du bois d'oeuvre et de gestion durable de la forêt alpine, de création d'emploi et de diversification économique des départements alpins.

La certification "bois des Alpes" est une garantie de traçabilité des produits bois, d'approvisionnement et de transformations locaux, de qualité et de conformité des bois mis en oeuvre.

La commission départementale DETR de l'Isère a décidé d'accorder une bonification de **+ 10 %** de la subvention pour les projets mobilisant du bois des Alpes certifié, ou équivalent, dans leur réalisation (structures et gros œuvre).

Afin de garantir que le maître d'ouvrage dispose de tous les éléments lui permettant d'engager une opération bois des Alpes, ou équivalent, il peut se rapprocher de l'URACOFRA, dont les coordonnées se trouvent ci-dessous, pour la confection de son dossier de demande de subvention.

Un guide juridique *"construire en bois des Alpes, étapes clefs pour insérer une fourniture de bois certifié bois des Alpes dans la commande publique*" est mis à disposition des collectivités et de leurs maîtres d'oeuvre par les communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes. Vous trouverez le guide juridique en téléchargement à cette adresse : http://alpesboisforet.eu/documentation.php

Pièce complémentaire à présenter à l'appui d'une demande de subvention :

→ attestation établie par les communes forestières Auvergne Rhône-Alpes garantissant que le projet proposé est bien réalisable en bois des Alpes ou équivalent et que la filière est en capacité de répondre aux attentes de la collectivité.

Justificatifs à remettre lors de la demande de solde de la subvention :

→ copie des factures acquittées attestant de la certification bois des Alpes ou équivalent.

Contacts – Services ressource pour l'accompagnement technique des projets :

→ Communes Forestières Auvergne Rhône-Alpes - 04 79 60 49 05

Héloïse Allec : 04 79 60 49 07 / 06 62 36 99 25 heloise.allec@communesforestieres.org

Antoine PATTE : 07 77 22 05 24 – chargé de mission antoine.patte@communesforestieres.org

site internet du Réseau Alpin de la Forêt de Montagne : **http://alpesboisforet.eu/**

site internet de l'UR COFRA : **http://www.communesforestieres-aura.org**